



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16587</b>	<b>De M. Nicolas Dragon ( Rassemblement National - Aisne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Travail, santé et solidarités</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Santé et prévention</b>
<b>Rubrique &gt; professions de santé</b>	<b>Tête d'analyse</b> > Difficultés rencontrées par la profession des infirmiers libéraux	<b>Analyse &gt; Difficultés rencontrées par la profession des infirmiers libéraux.</b>
Question publiée au JO le : <b>26/03/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>02/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Nicolas Dragon interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées par les infirmières et les infirmiers libéraux. Chaque jour de l'année, y compris férié, par tous les temps, dans tous les quartiers et dans tous les territoires, même les plus isolés, en ruralité, de 6 h du matin jusque tard dans la nuit, les 135 000 infirmières et infirmiers libéraux sont présents. Ils sont présents auprès des patients de tous âges gravement malades, en situation de handicap ou très âgés en perte d'autonomie. Pour tous ces Français, les infirmiers libéraux sont là pour les victoires, même petites, sur la maladie, mais aussi lors des moments les plus douloureux. Les infirmières et infirmiers libéraux étaient en première ligne durant la crise de la covid-19, risquant leur vie pour soigner à domicile et aussi dans les centres de vaccination pour protéger la population. On ne peut que les remercier et les honorer. Pourtant, dans la France des déserts médicaux, ils sont les seuls professionnels de santé à visiter quotidiennement les patients chez eux, formant une ligne de vie indispensable. Une fois refermée la porte du domicile du dernier des patients du jour, ils mènent une course et un combat pour affronter : le harcèlement des caisses d'assurance maladie qui contestent le bien-fondé de certains actes ou font peser sur leurs épaules des erreurs de libellés dans les prescriptions (souvent les litiges portent sur moins de 10 euros !) ; la pénibilité qui maltraite les corps et les esprits, sans être prise en compte ; la hausse des prix des carburants, qui les clouera bientôt au cabinet ; des tarifs de base bloqués dans un contexte d'inflation. Avec 7,25 euros pour une injection isolée à domicile ou 9,05 euros pour un pansement simple, certains patients, très gentiment, les invitent à garder la monnaie. Des promesses, ils ont pu en recevoir, des actes beaucoup moins. La grande loi infirmière annoncée pour la rentrée 2024 est devenue hypothétique alors qu'elle doit adapter leurs missions aux nouveaux besoins des patients. Et même les mesures déjà votées, comme les mesures des lois Rist et de l'infirmier référent, ne sont pas appliquées. Et plus encore, le rôle stratégique de la profession dans le maintien à domicile des patients, de la prise en charge sanitaire du grand âge et de la fin de vie, n'est pas reconnu. La colère gonfle dans les rangs des infirmières et infirmiers libéraux, qui se sentent méprisés, abandonnés. Au vu des éléments recensés ci-dessus après des échanges avec la fédération nationale des infirmiers, il souhaite connaître ses intentions pour répondre aux attentes d'une profession essentielle pour la vie de la Nation ainsi que des compatriotes.